

- La partie requérante fait valoir que le régime des bénéfices excédentaires est un régime fiscal général qui s'applique à toute entreprise belge et qui fait intrinsèquement partie du système de référence du régime belge de l'impôt des sociétés qui prévoit des règles spécifiques pour les situations transfrontalières, en sorte que la Commission a commis une erreur d'appréciation manifeste en considérant que le régime des bénéfices excédentaires représentait une dérogation au système de référence d'une part et au principe de pleine concurrence d'autre part.

⁽¹⁾ Règlement (UE) n° 2015/1589 du Conseil du 13 juillet 2015 portant modalités d'application de l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO L 248 du 24.9.2015, p. 9).

Recours introduit le 11 juillet 2016 — Bammer/EUIPO — mydays (Männerspielplatz)

(Affaire T-372/16)

(2016/C 314/46)

Langue de dépôt de la requête: l'allemand

Parties

Partie requérante: Alexander Bammer (Sindelfingen, Allemagne) (représentant: W. Riegger, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: mydays GmbH (Munich, Allemagne)

Données relatives à la procédure devant l'OHMI

Titulaire de la marque litigieuse: Partie requérante

Marque litigieuse concernée: Marque verbale de l'Union européenne «Männerspielplatz» — Marque de l'Union n° 8 534 364

Procédure devant l'OHMI: Procédure de nullité

Décision attaquée: Décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 28 avril 2016 dans l'affaire R 1796/2016-1

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens, y compris ceux exposés au cours de la procédure de recours.

Moyens invoqués

- la chambre de recours ne s'est pas fondée dans le cadre de la décision sur la date de la demande d'enregistrement en septembre 2009;
- la chambre de recours n'a pas suffisamment et correctement pris en compte la forte valeur d'indice des décisions des juridictions de Stuttgart;
- la chambre de recours n'a pas correctement apprécié les documents datant de 2009 en ce qui concerne précisément les motifs des juridictions de Stuttgart;

- dans le cadre de son argumentation, la chambre de recours a omis qu'elle avait attribué à la marque attaquée une signification qu'elle n'avait en tout cas pas en 2009 parce que la désignation n'avait en particulier pas de lien avec les produits et services enregistrés;
- la marque attaquée jouit par conséquent d'un caractère distinctif et n'a pas de contenu descriptif précisément en ce qui concerne les produits et services enregistrés.

Ordonnance du Tribunal du 10 juin 2016 — British Telecommunications/Commission

(Affaire T-456/12) ⁽¹⁾

(2016/C 314/47)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la quatrième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 379 du 8.12.2012.

Ordonnance du Tribunal du 10 juin 2016 — Virgin Media/Commission

(Affaire T-460/12) ⁽¹⁾

(2016/C 314/48)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la quatrième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 379 du 8.12.2012.

Ordonnance du Tribunal du 16 juin 2016 — Golparvar/Conseil

(Affaire T-176/15) ⁽¹⁾

(2016/C 314/49)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la septième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 221 du 6.7.2015.
